

**DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
RENNES MÉTROPOLE – LE RHEU**

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PLAN LOCAL D'URBANISME
DECLARATION DE PROJET EMPORTANT
MISE EN COMPATIBILITE N°1**

Il est rappelé que par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 18.591 du 25 avril 2018, une enquête publique a été prescrite du **Mercredi 23 mai 2018 au Mardi 26 juin 2018 inclus** sur la déclaration de projet pour la création d'une opération d'urbanisme au sein du domaine de la Freslonnière (environ 300 logements) emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Rheu. La procédure porte notamment sur un certain nombre d'ajustements du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), du règlement littéral et graphique et sur la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) visant à traduire les intentions du projet. Le présent dossier a fait l'objet d'une d'évaluation environnementale par décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

Mme Fabienne BONDON, contrôleur de gestion, désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes, a demandé :

une prolongation de l'enquête publique jusqu'au Vendredi 6 juillet 2018 inclus

en raison d'un défaut momentané de consultation en ligne sur le site de Rennes Métropole des dernières pages du rapport de présentation.

Les pièces du dossier peuvent être consultées par le public :

- au service urbanisme de la Mairie de Le Rheu, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- sur le site internet <http://metropole.rennes.fr/> (Rubrique : Participez !);
- à l'Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville à Rennes sur un poste informatique (aux jours et heures habituels d'ouverture au public).

Les observations du public sur le projet peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête disponible en mairie de Le Rheu ;
- adressées par courrier à l'attention de "Mme le Commissaire-Enquêteur – Mise en Compatibilité n°1 du PLU de Le Rheu", à l'adresse suivante : Mairie Le Rheu - BP 15129 - 35651 LE RHEU CEDEX ;
- adressées par mail lerheu.mec1@rennesmetropole.fr à l'attention de "Mme le Commissaire-Enquêteur – Mise en Compatibilité n°1 du PLU de Le Rheu".

Le Commissaire-Enquêteur se tient à la disposition du public à la Mairie de Le Rheu pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, le **Mardi 26 juin 2018 de 14 h 30 à 17 h 30**.

Des informations complémentaires sur le dossier peuvent être demandées à la Mairie de Le Rheu (02.99.60.71.31).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Le Rheu pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de Le Rheu pourra être approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Le Rheu.